

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2018

Membres présents : B. BARDET, L. CARON, F. CHABERT, J.P. CORDENOD, J.M. CURNILLON, F. BOUDOURESQUE, M. CANTIN, F. FAUVET, J. GAUGE, O. JOLY, M. HARNAL, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, P. PARE, M. PUDDU, P. ROBIN, G. RAMAKERS, JL REVEL, K. SUTTER, E. STUTZ, M. WIEL

Excusés : D. GOUDARD, Y. LAURENT, C. PUVILLAND

Secrétaire de séance : K. SUTTER

Convocation et affichage : 22 février 2018

La séance est ouverte à 20 h 35 sous la présidence de Monique WIEL, Maire.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Christian Chevallet, correspondant presse du Progrès de l'Ain qui remplace momentanément Nicole Lévrier. Puis elle donne la parole à Monsieur Gardien de la FRAPNA.

Présentation du projet Atlas Biodiversité Communal

Le sujet ayant été abordé lors d'un précédent conseil, la commission environnement a souhaité inviter la FRAPNA à venir présenter ce projet afin d'éclairer les élus et les aider dans leur prise de décision.

La FRAPNA est une association pilotée par un conseil d'administration. Les salariés de cette association ont des missions d'inventaire, d'expertise, d'éducation à l'environnement, ils accompagnent notamment les collectivités et les entreprises dans leur démarche de valorisation de la biodiversité.

Un Atlas de Biodiversité Communal (ABC) repose sur 3 piliers :

- Connaissance de la faune et la flore et compréhension de leur fonctionnalité
- Participation active de la population
- Mise en place d'actions.

Chaque ABC est unique. Un certain nombre de communes du département se sont inscrites dans cette démarche (St Bénigne, Journans, Artemare, Ambérieu, Dagnieu...)

Sur Val-Revermont, la ressource existe (associations locales, ONF, pêcheurs, chasseurs, randonneurs, ...). Le rôle d'un ABC est notamment de regrouper, de coordonner, d'organiser les informations. La FRAPNA apporte ses compétences naturalistes et techniques, elle fait des études de terrain, analyse la biodiversité, elle peut faire des propositions d'actions, elle accompagne la commune dans la démarche ABC en faisant participer les habitants.

Quelques repères sur la commune : sont recensées 144 espèces d'oiseaux, 43 espèces de papillons, 11 espèces d'amphibiens, 32 espèces de mammifères, 10 espèces de sauterelles, 7 espèces de reptiles, 15 espèces de libellules. 658 espèces végétales différentes sont présentes sur le territoire de la commune.

Si la commune s'engage dans la démarche de l'ABC, un cahier des charges précisant les moyens, les objectifs et le calendrier sera rédigé.

Certains conseillers ne voient pas l'utilité de l'ABC et craignent qu'il ne crée de nouvelles contraintes, notamment au niveau du PLU.

Monsieur Gardien explique que la biodiversité n'a jamais empêché le développement des territoires. De plus, l'ABC fait baisser le coût global de la prochaine révision du PLU, il apporte une étude environnementale détaillée, nécessaire à cette révision, et permet de prendre des décisions avec un avis éclairé tout en faisant participer la population locale. Le coût d'un ABC est d'environ 10 000 € sur 2 ans.

Il remercie l'assemblée et quitte la salle.

Madame le maire invite le conseil municipal à se positionner.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (2 contre et 1 abstention) décide de s'engager dans la démarche de création d'un Atlas de la Biodiversité Communal.

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu est approuvé – 4 absentions pour absence.

Retenue de garantie sur travaux résidence autonomie

Malgré plusieurs relances concernant des dysfonctionnements électriques, l'entreprise Michelard (retenue pour le lot 9 - électricité) n'est pas intervenue et un autre prestataire a été sollicité pour résoudre les problèmes. Il est donc proposé de ne pas libérer la retenue de garantie pour un montant de 1 446.95 € TTC (sur un montant de marché de 24 116 € HT).

Accord du conseil à l'unanimité.

Convention d'occupation parcours aventure Grange du Pin

L'activité a été reprise par Monsieur Corentin HUGUET. Une nouvelle convention a été signée pour 7 ans (durée correspondant à la durée du prêt de M. HUGUET), renouvelable pour des durées de 3 ans, au prix de 1 500 € annuel pour la mise à disposition des terrains. La convention pour l'exploitation des paddles a été reconduite dans les mêmes conditions.

Pour rappel coût d'achat des paddles en 2015 : 2 864.30 €

Redevances perçues par la commune :

2015	2016	2017	TOTAL
685.60	412.50	628	1 726.10 €

Monsieur Huguet s'est engagé à travailler en collaboration avec le camping et le restaurant de la grange du pin. Il devrait également reprendre les salariés engagés par l'ancien exploitant.

Mise à disposition salle des fêtes pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental

Le 3 mars prochain, le conservatoire, sous couvert de la CA3B, organise à Treffort un spectacle dédié au tango. Il est proposé d'accorder la gratuité de la salle des fêtes pour cette manifestation dont l'entrée est libre. Comme pour les associations locales, une participation de 84 € sera demandée pour les frais de fonctionnement. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Subvention toiture

Une subvention de 1884 € est accordée pour des travaux de toiture. La commission rappelle que les réfections de toiture (même à l'identique), nécessite le dépôt d'une déclaration préalable en mairie.

Garantie financières projet SEMCODA à Cuisiat

La SEMCODA demande à la commune d'accorder sa garantie financière pour le projet de constructions à Cuisiat à hauteur de 80 %, soit :

- 514 800 € pour la construction de 1 logement PLUS et 3 logements PLS
- 477 360 € pour l'amélioration de 3 logements PLUS et 2 logements PLAI
- 545 040 € pour la construction de 5 logements collectifs PSLA.

Le financement est assuré par les Caisse des dépôts et consignations et le Crédit Mutuel.

Après en avoir délibéré, le conseil accorde la garantie financière pour ce projet.

Charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement

L'agence de l'Eau a bien enregistré la demande d'aide financière pour la mise en conformité du réseau d'assainissement de Cuisiat. (Pour mémoire, la 1^{ère} phase de ces travaux est estimée à 900 000 € sur un montant global de 1 900 000 €). Pour compléter le dossier de demande de subvention, il est demandé une délibération par laquelle la commune s'engage à respecter la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement.

Néanmoins, l'Agence de l'Eau avertit qu'il est peu probable que ce dossier fasse l'objet d'une aide. Il ne figure pas dans la liste des dossiers prioritaires. La seule possibilité de financement, assez mince, sera fonction du reliquat d'enveloppe financière disponible à l'automne.

Le conseil municipal prend note de cette information et s'engage à respecter la charte présentée.

Rythmes scolaires

Madame le maire souhaite s'exprimer sur ce sujet : les élus, par leur engagement, ont pu montrer leur intérêt à l'épanouissement et au développement des enfants en général, et ceux de la commune en particulier. Elle reste persuadée que le rythme scolaire à 4,5 jours par semaine, et la mise en place d'activités diverses et variées, permettant un développement complémentaire des apprentissages scolaires, est favorable à l'enfant. Même si cela a un coût non négligeable pour la collectivité, de l'ordre de 50 000 € par an.

Lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2014, conjointement avec les parents d'élèves, les professeurs des écoles, les intervenants TAP, un projet éducatif territorial porteur de sens pour l'ensemble des personnes concernées, a été élaboré. Elle reste fière du dispositif des TAP tel qu'il a été mis en place à Val-Revermont pendant 4 ans, fière de la qualité proposée pour les différentes activités, grâce à la qualité des intervenants, grâce à l'implication du personnel communal (atsem et secrétaire), et grâce surtout à l'investissement sans faille et quotidien de Monsieur Alain Moncel. Elle remercie tous ces acteurs.

Pour autant, le gouvernement a autorisé en juin dernier un retour à la semaine de 4 jours sous forme dérogatoire, sans qu'une évaluation réelle ait pu être faite des bienfaits, ou a contrario, des désagréments de cette réforme.

Soucieux de concerter les parents sur les rythmes scolaires, un questionnaire très simple a été distribué en décembre dernier. Suite à cette enquête, et à l'avis rendu par le Conseil d'Ecole, il a été décidé d'opter pour le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018. Les services de l'inspection académique en ont été informés. Il était inconcevable de ne pas se ranger du côté de l'avis des parents qui se sont prononcés en grande majorité pour le retour à la semaine à 4 jours.

Pour information,

Les résultats de l'enquête sont les suivants :

- Nombre de questionnaires distribués : 166
- Retour : 163 questionnaires dont environ 76 % pour un retour à 4 jours de scolarité par semaine.

Avis rendu par le Conseil d'école :

- 16 voix pour un retour à la semaine de 4 jours
- 9 contre
- 2 abstentions.

Bilan financier des TAPS de 2014 à 2017 (années civiles)

Dépenses	260 259.68 € (+ frais de personnel communal de l'ordre de 4 000 € par an)
Recettes	74 266.67 €
Reste à charge pour la commune	185 993.01 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (6 abstentions) officialise la décision du retour de la semaine scolaire à 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018.

Le conseil accepte de délibérer sur les 2 points suivants non inscrits à l'ordre du jour

Dématérialisation avec la Préfecture

Suite à la délibération prise lors du dernier conseil décidant de la mise en place de la dématérialisation de la comptabilité, la préfecture nous a fait savoir par mail du 25 janvier qu'elle souhaitait établir un avenant à la convention initiale signée en 2011 afin de modifier l'opérateur actuel de télétransmission des actes réglementaires. En effet, les arrêtés, délibérations, budgets et actes soumis au contrôle de légalité étaient jusqu'à maintenant transmis par le prestataire Adullact. Or la dématérialisation de la comptabilité étant assurée par DOCAPOST, il convient d'autoriser Mme le Maire à signer un avenant avec la Préfecture afin de n'avoir plus qu'un seul prestataire de télétransmission pour la comptabilité et les actes réglementaires, en l'occurrence DOCAPOST (marché signé par le Centre de Gestion pour ses communes adhérentes). Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Tarif préférentiel camping - ACSI

Il est proposé d'accorder aux détenteurs de la carte ACSI (centrale de réservation prisée notamment par les hollandais et les allemands) un tarif préférentiel lors de certaines périodes de l'année. Le tarif normal est de 18€ pour une caravane et 2 personnes, il passerait à 15€ pour les périodes creuses : du 01-04-18 au 07-07-18 et du 01-09-18 au 30-09-18. Ce tarif préférentiel permet d'être référencé chez ACSI et d'atteindre une clientèle étrangère.

Le conseil donne son accord.

Tour des commissions

Seniors : la commission travaille sur le forfait autonomie pour 2018, il s'agit d'établir un programme d'animations qui sera proposé au Conseil Départemental afin d'obtenir des financements. La commission souhaite engager une réflexion sur le logement intergénérationnel ou sur le « comment bien vieillir à Val-Revermont ? »

La Treffortine : les finances de l'Association ont été assainies.

Cantine : une réunion de travail a été organisée avec le personnel afin d'améliorer le fonctionnement des services et assurer l'encadrement des enfants en toute sécurité. Le départ en retraite de la cantinière est prévu avant la fin de l'année.

Commerce de Cuisiat : les entretiens avec les habitants afin de remplir les questionnaires sont en cours de réalisation. Un accompagnement de la CA3B est possible.

Voirie : la commission de la Ca3b a retenu pour 2018 la réfection du chemin des Cochettes et du chemin Villon.

Bâtiments : les travaux de l'atelier des services techniques démarrent le 5 février

Syndicat de rivière : l'élagage est terminé

Sport : la commission se réunira prochainement pour analyser l'étude chiffrée des travaux envisagés. Le chiffrage est très élevé, d'autres solutions devront certainement être envisagées.

Forêt : en attente du rendu du géomètre

Communication : la rencontre des nouveaux habitants est prévue le 24 mars à 11 H 00

Environnement : la commission travaillera prochainement sur l'ABC

Grange du Pin : les sanitaires de la plage sont en cours de réfection. Le Comité Départemental de l'Olympisme et du Sport organise une journée Natur'ain sport le 16 septembre prochain. C'est une journée sportive dédiée à la découverte gratuite d'une cinquantaine de sports de plein air.

Ballade thermographique : malheureusement, compte-tenu de températures extérieures plutôt clémentes, les mesures réalisées le 24 janvier n'ont pas été concluantes. Les participants sont invités à une nouvelle rencontre le 6 février à 19 h.

Aménagement des villages : de petits travaux de remise à niveau de l'aire de jeux de Pressiat sont en cours. La commission doit se réunir pour donner suite au « diagnostic en marchant » réalisé sur Montmerle.

Culture : la saison d'hiver a commencé, 130 personnes étaient présentes pour le théâtre de samedi dernier. La commission prépare la fête du court métrage en partenariat avec l'espace jeunes.

Cimetières : les travaux sur Montmerle et Cuisiat sont terminés.

Matériel : des devis ont été demandés pour changer l'épaveuse et un tracteur

Questions diverses

Rénovation de la mairie : point sur l'avancement du dossier

L'avant projet définitif (APD) sera présenté lors du prochain conseil pour validation. Le permis de construire devrait être déposé vers la mi-mars.

Coût estimatif : suite aux derniers choix, et donc à l'évolution du projet, les montants estimatifs de travaux annoncés aujourd'hui sont de 1 720 000 €, soit par rapport au dernier chiffrage :

+ 100 000 € pour la chaufferie bois (une demande de subvention pour la chaufferie-bois a été déposée pour une dépense subventionnable de 181 000 €)

+ 30 000 € pour le rafraichissement dans la salle polyvalente

+ 10 000 € pour les portes automatiques

+ 35 000 € pour l'acoustique qui n'était pas encore prévue

+ 20 000 € pour des modifications de revêtement (terrasse, ...)

Une réunion publique sera organisée le jeudi 15 mars à 20h30.

Le mécanisme de l'horloge, qui se trouve actuellement dans le toit, va devoir être démonté et sera remplacé par un moteur électrique pour faciliter la gestion des pendules. Il est envisagé de le conserver et éventuellement de l'exposer.

Prochaines dates :

3 février : belote des amis du Mont Myon

4 février : Loto du hand

5 février : conseil communautaire

17 février : repas de la chasse

18 février : loto PRF à Meillonas

19 février : commission finances

21 février : commission mairie

3 mars : vente de civier de l'ACCA de Treffort

**Prochain conseil municipal mardi 27 février à Pressiat
(débat d'orientations budgétaires).**

La séance est levée à 23 H 30.